



**APPEL A CANDIDATURE POUR UNE OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC**

VENTE DE MARRONS A GRENOBLE RUE PHILLIS DE LA CHARCE

A remettre avant le : **vendredi 25 octobre 2019**

Nom de la société :

Remis le :

Article 1 : Identité de la personne publique :

Grenoble-Alpes Métropole
Immeuble le Forum
3 rue Malakoff
38031 Grenoble Cedex 01

Article 2 : Objet de la prestation

Un emplacement de vente sur l'espace public pour des marrons chauds du mois de novembre 2019 au mois de février 2020.

Article 3 : Conditions d'exploitation

L'espace de vente sera exploité tous les jours durant la période du 4 novembre 2019 au 1^{er} février 2020.

Seuls sont autorisés :

- La vente de marrons grillés
- La vente de vin chaud en complément de cette activité principale sous réserve de l'obtention de l'autorisation de la Ville de Grenoble au titre du pouvoir de police du maire en application de l'article L. 3334-2 du code de la santé publique

Article 4 : Contenu des candidatures

Le dossier de candidature devra être renvoyé dûment complété et signé.

Il devra être accompagné de :

1. Un courrier d'intention présentant :

- Une description synthétique du concept, des activités et services envisagés,

2. Une description détaillée du projet envisagé :

- Activités et types de prestations proposées,
- Tarifs,
- Clientèles visées,
- Horaires d'ouverture
- Nombre de salariés, fonctions et statut envisagés,
- Matériel utilisé,
- Modalités de fonctionnement
- Montage financier (apport personnel, emprunt...)
- Et toute autre précision ou information jugée opportune pour décrire le projet

3. Pièces administratives suivantes :

Pour une société existante :

- Extrait K-bis de la société,
- Comptes des 3 dernières années,
- Compte de résultat prévisionnel sur 3 ans,
- Et toutes pièces de présentation de votre projet que vous jugeriez nécessaire.

Pour une création d'entreprise :

- Plan de financement au démarrage,
- Compte de résultat prévisionnel sur 3 ans,
- Et toutes pièces de présentation de votre projet que vous jugeriez nécessaire.

Article 5 : Critères de recevabilité

Pour être recevable, le dossier de candidature doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Date de dépôt.
Les dossiers de candidatures devront être retournés à Grenoble-Alpes Métropole au plus tard le **25 octobre 2019** (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Grenoble-Alpes Métropole
Le Forum
3 rue Malakoff
38031 Grenoble Cedex 01

- Complétude : les dossiers devront au moins comporter l'ensemble des pièces énoncés à l'article 4.

Article 6 : Critères de sélection

L'offre la plus avantageuse sera sélectionnée selon les critères suivants :

- Qualité de l'offre proposée,
- Prix pratiqués
- Horaires d'ouverture

Article 8 : Montant de la redevance

L'autorisation d'occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement par le titulaire d'une redevance à Grenoble-Alpes Métropole de : 2.50 euros par mètre linéaire par jour.

L'emplacement est dans la zone 2 du Règlement Général de Voirie Métropolitain au titre du pouvoir de police de la circulation et du stationnement, dispositions administratives et techniques applicables à compter du 1er août 2018 approuvé par délibération du conseil métropolitain du 6 juillet 2018.

Article 9 : Durée de l'occupation

L'occupation du domaine public est prévue du 4 novembre 2019 au 1^{er} février 2020.

Article 10 : L'autorisation sera donnée pour 3 ans selon les mêmes conditions sous réserve de produire chaque année les pièces administratives obligatoires (extrait de Kbis, assurance professionnelle, assurance du véhicule...)

